



## Liste des DELIBERATIONS examinées

### Par le conseil municipal

Du lundi 3 juin 2024

L'an deux mille vingt-trois le 3 juin 2024 à 20h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne CESSSES, maire.

**Présents :** Mesdames Evelyne CESSSES, Chantal JALABERT, Marie-José METCHE, Marie Solange de PERTHUIS, Laurence HOLDERLE, Sandrine DURAND, Céline LANNES.

Messieurs Jean-Pierre LOUP, David PARKER, Jean Marc ALLIOUX, Rémy BOYER, Éric LAUTH.

**Excusés :** Madame Lucie GALLOIS donne procuration à Monsieur Jean Marc ALLIOUX pour prendre part aux votes et aux délibérations, Monsieur Jean Paul RIBAUTL donne procuration à Monsieur Jean Pierre LOUP pour prendre part aux votes et aux délibérations, Madame Corinne LAFFON donne procuration à Madame Evelyne CESSSES pour prendre part aux votes et aux délibérations.

**Absents :**

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame Laurence HOLDERLE

#### **20240026D - Délibération pour la répartition intercommunale des frais de fonctionnement de l'école pour 2023 :**

Madame Le Maire rappelle au Conseil municipal, les articles L.212-8, R.212-21 à R.212-23 du Code de l'Education.

Madame Le Maire indique que le montant des dépenses des écoles publiques de la commune s'élève pour **2023 à 146 239€** pour 115 élèves soit un coût moyen par élève de **1 272€**.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### **RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

#### **20240027D - Délibération pour la Répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2023 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de BOURG-SAINT-BERNARD**

Madame Le Maire expose au Conseil municipal le calcul de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement de l'ALSH.

Madame Le Maire indique que le montant des dépenses de l'ALSH de la Commune s'élève pour **2023 à 7 357 €** pour 121 élèves soit un coût moyen par enfant de **61 €**.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

#### **RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

## **20240028D - Délibération pour la Répartition intercommunale des frais du marché ALAE - NAP entre les communes du RPI pour 2023 :**

Madame le Maire rappelle que les communes de BOURG SAINT BERNARD, SAUSSENS et VALLESVILLES appartiennent au même Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Les enfants de SAUSSENS et VALLESVILLES scolarisés à BOURG SAINT BERNARD fréquentent l'ALAE et les NAP de BOURG SAINT BERNARD.

Il a été conclu un contrat de marché de services entre la commune de BOURG SAINT BERNARD, (coordinateur du groupement de commande de SAUSSENS et VALLESVILLES) et l'Association LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD chaque année.

Ce contrat a pour objet la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole, et des Nouvelles Activités périscolaires de BOURG SAINT BERNARD.

LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD facture l'intégralité du coût du service à BOURG SAINT BERNARD, coordinateur du Groupement de commande.

Il convient, chaque année, de régulariser les frais de chaque collectivité.

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

### ***RESULTATS :***

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

## **20240029D - Délibération pour approuver la répartition des frais de fonctionnement 2023 de l'école de VALLESVILLES :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal des courriers de la mairie de Vallesvilles (commune intégrée au RPI (Bourg-Saint-Bernard – Vallesvilles – Saussens) concernant les dépenses des écoles primaires année 2023. Elle précise, au vu des fiches de calcul reçues de la mairie précitée, les différents éléments de ces répartitions.

### **Commune de Vallesvilles :**

Nombre d'élèves domiciliés à Bourg-Saint-Bernard et scolarisés à Vallesvilles : 37

Coût par élève : 886.66€

**Montant total de la participation demandée par Vallesvilles : 35 259.16€.**

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

### ***RESULTATS :***

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

## **20240030D - Décision modificative n°1 budget assainissement :**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 66112 : Intérêts courus non échus		3 232.53 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>3 232.53 €</b>
R 773 : Mandats annulés (sur ex. ant.)..		3 232.53 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>3 232.53 €</b>

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

**20240031D - Délibération annule et remplace la délibération n°20240022D : adoption du projet, du plan de financement pour l'extension du cimetière et demande de subvention auprès des différents prestataires financiers :**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la société Ouvrage et Patrimoine (AMO) et le cabinet d'architecte NUANCES DE VERTS ont revu le dossier PRO/DCE ainsi que l'étude financière du futur projet d'extension du cimetière.

Le coût prévisionnel réactualisé s'élève à 198 379.48€ HT.

Le plan de financement se compose ainsi :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Égalité - Fraternité		Plan de financement prévisionnel	
Département de la Haute-Garonne		Travaux extension du cimetière	
MAIRIE de BOURG-SAINT-BERNARD			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
	Coût prévu HT		Prévisionnel € HT
Etudes	17 195.00 €	Fonds propres maître d'ouvrage	
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)	21 000.00 €	Autofinancement	75 286.29 €
Travaux	160 184.48 €	Emprunt	- €
Logiciel	- €	Aides publiques	
Mobilier	- €	Europe	- €
Acquisitions foncières	- €	Etat : DETR	39 675.90 €
		Etat : DSIL	- €
		Etat : autres	- €
		Région	36 236.90 €
		Département 31	36 236.90 €
		Départements : autres	- €
		CAF	- €
		Agence de l'eau	10 943.50 €
		Autres aides publiques -3	- €
		Aides privées	
		Fédérations	- €
		Mécénat	- €
		Autres aides privées	- €
<b>Total dépenses € HT</b>	<b>198 379.48 €</b>	<b>Total recettes € HT</b>	<b>198 379.48 €</b>

Mme le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer

**RESULTATS :**

- Nombre de votants : 15
- Nombre de suffrages « abstention » : 0
- Nombre de suffrages « non » : 0
- Nombre de suffrages « oui » : 15

**20240032D - Délibération pour autoriser le maire à signer la convention de prestation de service espaces verts zone plaine des sports – petit lac – forêt jardin :**

Madame le maire propose au conseil municipal de faire appel à une entreprise locale pour la gestion de l'entretien des espaces verts de zone plaine des sport - petit lac - forêt jardin.

Les conditions de mise en œuvre financière et opérationnelle de cette prestation font l'objet d'une convention entre la commune de BOURG ST BERNARD et l'entreprise locale retenue à savoir "Pépinières COSTES Rémy".

*M. PARKER David ne souhaite pas prendre part au vote pour conflit d'intérêt.*

